

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale – AG/390

Réunion tenue le mercredi 13 février 2013

PROPOSITION DU CONSEIL SYNDICAL

AG/390.8 – Protocole pour la levée de cours étudiante

- ATTENDU qu'une levée de cours des étudiants ne relève pas des mandats du SPCVM;
- ATTENDU que le syndicat des professeur-e-s du CVM reconnaît l'autonomie pleine et entière de l'association étudiante du Cégep du Vieux Montréal;
- ATTENDU que le SPCVM ne peut valider une levée de cours des étudiants, sans s'ingérer dans l'autonomie de l'association étudiante du CVM;

Il est proposé :

QUE l'Assemblée générale propose que le SPCVM écrive à tous les professeurs, après une levée de cours effective, afin de leur demander de ne pas pénaliser les étudiants qui ont participé à celle-ci.

Adopté à l'unanimité.